

# La (ou les) forme(s) scolaire(s) des activités physiques et sportives

**Yvon Léziard**  
Professeur d'EPS  
UFR-STAPS  
Rennes

**L**a profession d'enseignant d'éducation physique et sportive conduit comme tous les métiers d'enseignement ou de transmission de savoir à s'appuyer sur des connaissances humaines existantes et à les adapter au public particulier auquel est destinée cette transmission. Cette idée générale est à la base de la construction des contenus scolaires. Selon le caractère des disciplines d'enseignement, certaines sont plus directement en rapport que d'autres avec les contenus des pratiques sociales prises en référence. L'éducation physique et sportive n'échappe évidemment pas à ces effets de transmission. Sa proximité des activités sportives, nouvelles références de la société actuelle, conduit sans aucun doute à aborder sérieusement la question des écarts que l'éducation physique établit avec les activités supports et plus particulièrement des valeurs que cette pratique scolaire confère aux activités sportives. En d'autres termes la question abordée actuellement consiste à se demander si l'écart plus important créé par la pratique de l'éducation physique ne détermine pas essentiellement une dérive du sens des activités physiques et sportives. Les modifications des caractères techniques des activités physiques et sportives n'apparaissant alors que secondaires. Ce n'est pas la façon de se servir des modes de faire qui importe, c'est le délit de sens qui interroge. Plus pragmatiquement la question peut être circonscrite ainsi : jusqu'où une pratique sportive peut être « déviée » de son sens social pour devenir objet d'enseignement ? Existe-t-il des limites irrémédiables à ne pas franchir ?

## Les pratiques sportives : quelques réflexions sur leur naissance et leurs développements ?

S'attacher à comprendre les transformations des activités sportives à des fins scolaires exige en préalable que soit précisé ce que sont les activités sportives, ce qui a présidé à leur naissance, la façon dont ces activités se transforment, se diversifient à mesure du développement humain.

Ce projet ambitieux ne trouvera évidemment pas son aboutissement dans ces quelques lignes. Nous estimons cependant qu'une approche même sommaire est nécessaire pour que l'on évite la polysémie

fort présente lorsqu'il s'agit des activités sportives. La naissance et le développement de ces activités est évidemment objet de polémiques et de controverses scientifiques.

À la longue croyance dans les vertus humanistes du sport que les thèses de Pierre de Coubertin véhiculaient, a succédé une période critique où le sport est apparu comme une courroie de transmission du capitalisme. Pour J.M. Brohm et d'autres auteurs, inspirés par les thèses de L. Althusser, le sport est un appareil idéologique chargé comme l'école et d'autres structures étatiques d'inculquer par voie douce les normes de la société économique libérale. Ces deux thèses diamétralement opposées donnent naissance depuis 20 ans à des approches plus nuancées. Parmi celles-ci nous rejoignons les thèses d'orientation culturaliste qui estiment que les pratiques sportives sont profondément inscrites dans la vie des hommes et que leurs développements dépendent des évolutions humaines. Le sport ainsi n'est ni éducatif ni pervers par fondement. Il est une création des hommes et évolue en même temps que la société. La thèse culturaliste défend également l'idée que les pratiques sportives se développent et se diversifient par l'invention humaine, par les capacités de création incessantes de l'homme.

Les techniques s'affinent et permettent de résoudre des difficultés qui jusqu'alors restaient sans réponse. Ces difficultés résolues de nouveaux problèmes apparaissent et l'intelligence humaine s'affronte à ces nouvelles difficultés. Ainsi se crée un système de résolution de problèmes créés par l'intelligence humaine et réglés par elle. Pensées ainsi les pratiques sportives sont un miroir de l'évolution humaine et un témoignage de son inventivité. Les différents ouvrages sur l'histoire des techniques sportives montrent la richesse des interactions entre l'intelligence humaine et le développement des activités sportives. L'évolution conjointe des règlements sportifs et des techniques s'avère être un indicateur puissant de la dynamique des pratiques sportives. L'histoire des activités sportives en France révèle, même si un imposant travail de recherche anthropologique sur les activités sportives est à accomplir, le « fond humain profond » qui s'illustre dans la pratique des activités physiques et sportives.



Les pratiques sportives vues sous cet angle, participent du système de la culture humaine et se posent ainsi comme un domaine scolarisable. Cette position générale admise, demeurent posées les questions de ce que l'on doit enseigner des activités sportives.

### Le système scolaire : un système avec ses propres règles

Le système scolaire s'est construit pour transmettre aux générations à venir, les connaissances accumulées par la société. Les thèses de Durkheim situent l'école comme un système social dont la vocation est de transmettre les acquis des générations passées aux générations montantes. Cette thèse a été discutée en particulier par les partisans des positions de Condorcet. L'importance de l'école s'est affirmée au cours des années.

L'augmentation de la population dans les années 1960 associée à l'augmentation de la durée de la scolarisation a doté le système scolaire d'un poids considérable dans notre société et a accru ses responsabilités. Certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que le mode scolaire a envahi toute notre société en imposant ses règles. G. Vincent, B. Lahire et D. Thin ont développé dans un ouvrage récent, la thèse d'une scolarisation extrême de l'éducation. Ils estiment en effet que depuis les écrits de Durkheim, l'idée d'une mise en forme des pratiques en savoirs n'a cessé de se développer. Ils s'attachent à comprendre « l'invention » de cette forme scolaire. Ces auteurs expliquent que la première manifestation de

celle-ci est la création d'un lieu spécifique de transmission des savoirs et par le passage de « faire » à « voir-faire et ouï-dire ». L'école dépossédait donc les familles de leur rôle de transmetteur de savoir par l'expérience. Apprendre, c'est faire. Le second caractère se manifeste par la domination des formes d'écriture au détriment des formes orales. L'écrit demeure et peut être proposé dans différents lieux scolaires. Les traces existent. Elles permettent la transmission des savoirs mais aussi leur contrôle. Dès lors apparaissent des formes et des structures de pouvoir sur et par les savoirs scolaires. Pour ces auteurs, des caractères relativement invariants permettent de caractériser les formes scolarisées des pratiques sociales. L'école est un lieu spécifique, séparé des pratiques de vie, l'école et la pédagogisation des relations sociales d'apprentissage sont liées à la constitution de savoirs d'écriture formalisés, objectivés, délimités, codifiés. La codification des savoirs et pratiques scolaires rend possible une systématisation de l'enseignement et permet par sa durée, des effets de socialisation durables. L'école, comme institution est un lieu d'apprentissage des formes d'exercice de pouvoir. Enfin pour accéder à n'importe quel type de savoir scolaire il faut maîtriser la langue écrite. L'histoire de l'éducation physique et sportive révèle, même si des spécificités ont pesé sur sa scolarisation, que cette matière scolaire a intégré les caractères des formes scolaires de transmission de savoir et est devenue discipline scolaire. Ainsi l'éducation physique et sportive, que certains auteurs qualifient de discipline scolaire pratique à la différence de disciplines fondamentales et discursives, se pose désormais comme une

discipline scolaire à part entière. En intégrant les caractères présentés préalablement, l'éducation physique et sportive a créé une réelle distance (progressivement croissante ?) avec les pratiques physiques et sportives qui lui servent d'activités de référence.

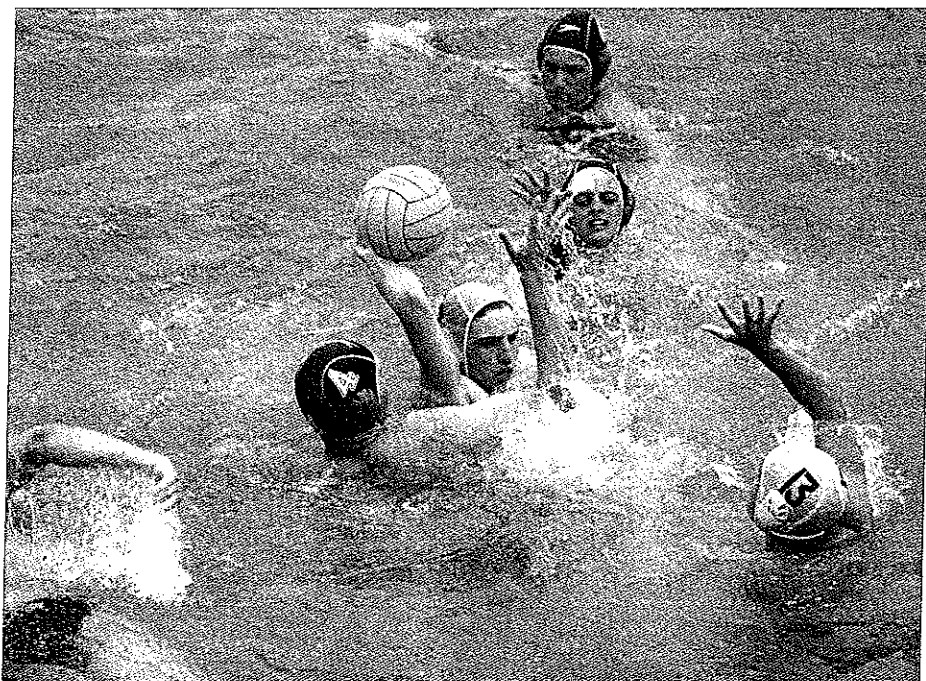
### Les activités sportives sont-elles scolarisables ?

Nous avons présenté au cours des deux chapitres précédents, une analyse de deux systèmes (les pratiques sportives et les pratiques scolaires), homogènes dans leur constitution en tant que système, et apparemment fort hétérogènes entre elles. Dès lors, la question de la mise en relation de ces deux systèmes par le biais de l'éducation physique interroge. De récents articles d'enseignants d'éducation physique et sportive et d'enseignants chercheurs (Testevuide, Travaillet, Loret) parus dans la revue *Hyper* confirment que des interrogations, des confusions se manifestent à propos des rapports de l'éducation physique et sportive aux activités sportives « sociales ». L'éducation physique et sportive peut-elle intégrer des activités sportives dont la naissance et le développement témoignent d'orientations peu communes avec ses propres valeurs ? Une série de questions apparaissent lors des réflexions sur les mises en relation possibles entre ces deux systèmes.

---

*« L'inscription dans les pratiques sportives relève du volontariat et de la pratique libre : sont-elles alors scolarisables ? »*

---



P. Hébert. UNSS copyright

Les activités sportives sont apparues et se sont développées dans notre société pour permettre aux hommes de s'éprouver, de se transformer, de se mesurer. Les thèses présentées par B. Jeu ont considérablement modifié la vision des pratiques sportives en montrant à quel point elles étaient inscrites dans l'imaginaire et l'émotion de l'humain. Dès lors le sport apparaît bien comme une pratique d'engagement personnel fortement lié à des facteurs affectifs (émotion, rapport à l'esthétique, souhait de communion collective...). L'engagement sportif donne donc à chaque individu, une liberté propre : liberté de s'engager, liberté de s'arrêter, liberté de changer d'activité pratiquée, liberté d'attribuer des valeurs

personnelles à sa pratique...L'inscription dans les pratiques sportives relève donc du volontariat et de la pratique libre. Ce premier point rend-t-il scolarisable les pratiques sportives ?

Les pratiques sportives s'illustrent également par leur continue transformation. Les performances et les progrès incessants dans la réalisation des athlètes de haut niveau créent un très haut niveau de pratique sportive. La thèse de P. Fournier sur l'évolution du Volley-ball de haut niveau illustre fort précisément ces incessantes transformations et cette progression infinie du niveau de jeu. Les pratiques de haut niveau sont le moteur de la transformation de toute activité sportive. Ces pratiques atteignent actuellement un tel niveau d'accomplissement qu'il est indispensable de s'interroger sur leur transmissibilité scolaire.

Les pratiques sportives enfin connaissent une grande diversité dans leur mise en pratique. L'éclatement des formes de pratique donne de ces pratiques l'image d'évolutions qui ne sont pas toujours maîtrisées. A quelle forme de pratique se vouer pour assurer l'enseignement d'une activité sportive ?

L'école est régie par un système de règles fort différent. L'école est unique, obligatoire, laïque et gratuite depuis 1881. Ses enseignements décidés par l'Etat sont obligatoires pour tous les élèves inscrits et, comme nous l'avons exprimé préalablement, l'école a déterminé un système de règles et de normes qui lui assurent une reconnaissance sociale et une spécificité, une originalité, dans les apprentissages culturels.

## La forme sportive et la forme scolaire du Volley-ball

### • *Forme sportive du Volley-ball*

Le volley-ball sportif se transforme sans cesse à mesure de l'adaptation des joueurs aux règles imposées. L'évolution de ce sport montre une évolution vers une augmentation des déplacements des joueurs ayant pour but de créer de fausses pistes afin de fixer au maximum les joueurs adverses. L'étude des films des rencontres internationales depuis cinquante ans met en évidence quelques époques significatives de l'évolution du jeu collectif de ces équipes.

Le Volley apparaît tout d'abord comme un jeu relativement statique où les joueurs occupent leur place. Sur ce modèle les joueurs soviétiques ont fait progresser le jeu en imposant un volley de puissance. Les grands gabarits apparaissent et gagnent en qualités physiques par un entraînement poussé. A cette phase succède une période où la vivacité et la feinte (individuelle et collective) va primer sur la puissance. Les joueurs japonais combinent

leurs déplacements afin de rendre hésitante l'organisation défensive et pouvoir ainsi marquer malgré leurs insuffisances de taille. Le Volley moderne a depuis une vingtaine d'années intégré ces deux composantes. Le volley de vivacité, de rapidité et de feintes se pratique actuellement avec des joueurs au gabarit imposant et possédant une dextérité et vitesse importantes.

---

*« Cette conception  
privilégie la coopération,  
le construit, au détriment  
du soudain,  
de la surprise... »*

---

L'intégration progressive des qualités physiques à un système de jeu extrêmement mobile donne actuellement aux rencontres un caractère vif, spectaculaire et athlétique. P. Fournier dans une thèse récente (1997), étudie précisément à partir de critères déterminés l'évolution des pratiques du Volley de haut niveau. Il y définit un certain nombre de périodes ou des ruptures significatives sont identifiables. Il rejoint dans son analyse les travaux de G. Vigarello et de P. Goirand et J. Metzler sur l'histoire des techniques sportives et confirme l'évolution permanente du jeu au travers de la relation dialectique créée entre la pratique et le règlement.

### • *Forme scolaire du Volley-ball*

L'étude de grande envergure conduite en 1991, dans le cadre d'une recherche Inrp, s'est attachée à déterminer rigoureusement les pratiques d'éducation physique et sportive au travers d'un certain nombre d'activités physiques et sportives enseignées. Un mode d'analyse sophistiqué des pratiques réalisées par les enseignants a permis d'approcher la réalité de ces pratiques. Nous avons participé au recueil des données en Volley-ball. Nous nous appuyerons sur les résultats de cette recherche pour avancer quelques caractères généraux de l'enseignement du Volley-ball dans les collèges en 5ème. Sur le plan de l'organisation du jeu collectif, les enseignants favorisent un jeu de coopération au détriment du gain immédiat du point. Ainsi, les constructions de jeu se font sur un modèle de l'échange. Trois passes sont souvent recherchées avant le franchissement du filet. Le jeu se construit donc à partir d'un triangle où les partenaires s'échangent la balle. Le nombre maximum d'échanges de balle dans son camp étant épuisé, le ballon est transmis dans le camp adverse où les mêmes opérations se reproduisent. Le volley-ball apparaît alors comme un jeu

d'échange à trois touches dans son camp. Ainsi enseigné le Volley-ball perd massivement de sa capacité de surprise. L'équipe adverse connaît la construction de jeu adverse et attend donc sans inquiétude l'arrivée de la balle. Le jeu d'échange entre deux équipes opposées est plus souvent une pratique coopérative qu'une pratique compétitive. L'objet du jeu peut se définir comme un échange entre équipe qui doit durer le plus longtemps possible. L'émotion provient alors de la capacité qu'ont les deux équipes à faire durer le plus longtemps possible le maintien de la balle en l'air, tout en sachant que celle-ci tombera nécessairement. Il est d'ailleurs curieux de constater que des enseignants d'éducation physique à qui est proposée lors d'un stage de formation continue, une pratique de Volley-ball, sans aucune consigne particulière, sinon de jouer, produisent un jeu identique au modèle exposé. La perte de balle est plus à mettre au compte d'une erreur de manipulation que d'une intention tactique. Le jeu se concentre, lors de ce type de pratique au centre du terrain et réduit ainsi les déplacements des pratiquants. Le Volley-ball est alors un jeu relativement statique où l'objet essentiel est la précision de la transmission de la balle.

Sur le plan technique, l'apprentissage de l'échange de balle entre partenaires s'engage souvent sur l'apprentissage de l'échange de balle en triangle entre trois joueurs. L'objet recherché est la précision de l'échange. Chaque joueur doit recevoir la balle dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sans le moindre déplacement. Ces échanges révèlent une réelle difficulté d'apprentissage et exige souvent une longue pratique avant maîtrise. Ils s'inscrivent cependant dans la logique de conquêtes techniques nécessaires et souvent préalables au jeu collectif.

Ces exemples se rencontrent fréquemment dans les pratiques ordinaires de l'enseignement du Volley-ball au collège. Cette conception de l'apprentissage du Volley-ball privilégie l'échange, la coopération, le construit, au détriment du soudain, de la surprise et de l'utilisation maximale des potentialités originales de chacun pour vaincre.

## Les différences évidentes, condamnent-elles ces deux systèmes à l'ignorance, à l'incompréhension mutuelle ?

Cette question doit être abordée et ce d'autant plus que les pratiques sportives et les pratiques d'éducation physique qui étaient fort proches dans les années 60 (le sport ne connaissait pas le gigantisme qui le caractérise actuellement et l'éducation physique

avait volontairement choisie d'être sportive). Actuellement l'espace entre ces deux pratiques s'est considérablement accru durant la dernière décennie et nécessite une réflexion sur les valeurs relatives et les pratiques de chacun d'eux.

L'éducation physique et sportive a mis en cause ses relations proches avec les pratiques sportives depuis l'évolution récente de ses pratiques. Y-a-t-il problème ? Il faut, nous semble-t-il, considérer que l'éducation physique et sportive est libre d'établir ses propres contenus et orientations. L'éducation physique et sportive est incluse dans un système général où les orientations scolaires et les valeurs générales de formation sont déterminés selon les périodes, par les responsables politiques et les diverses personnalités et organisations qui pèsent sur l'école. Y. Chevallard parle à ce propos de noosphère (la sphère qui pense et qui prend des responsabilités sur les orientations de l'école). V. Isambert-Jamati a parfaitement illustré les variations dans les valeurs que se donne l'école au cours des années. Dans un ouvrage de grande qualité, cette auteur révèle au travers d'une étude des discours de distributeurs des prix menée sur un siècle que l'école, quelles que soient les disciplines scolaires, se concentre sur quelques valeurs essentielles qu'elle maintient, tout en les organisant différemment les unes par rapport aux autres selon les périodes historiques. Les valeurs recensées de 1860 à 1965 sont : la participation aux valeurs suprêmes, l'intégration à la classe sociale élevée, le raffinement individuel gratuit, l'exercice des mécanismes opératoires, l'acquisition de moyens pour transformer le monde extérieur. Cette pérennité confirme que l'indépendance relative de l'école n'est pas un vain mot. L'édu-

cation physique et sportive s'inclut largement dans les orientations générales de l'école. L'intégration de l'éducation physique et sportive au ministère de l'Education Nationale en 1981 a renforcé sensiblement cette adhésion aux valeurs de l'école. Ce faisant cette adhésion de l'éducation physique et sportive aux valeurs de l'école a étiré les relations privilégiées tissées entre les pratiques sportives et l'éducation physique et sportive. Cette question n'apparaît pas comme un réel problème, tant il est dorénavant admis que l'école représente une structure d'importance dans notre société moderne. Cependant l'autonomie d'un système doit être nuancée, car aucun système ne présente une autonomie absolue. Nous devons parler d'autonomie relative entre les systèmes. L'école ne se fait pas dicter ses propres lois mais ne peut pas se passer de relations avec les autres systèmes influant de notre société. Indépendance donc, mais indépendance relative. Il s'agit donc de déterminer les limites à ne pas franchir pour que le système sportif se reconnaisse encore dans les pratiques proposées par l'école. Les études de transposition didactique trouvent ainsi leurs justifications. Comment utiliser des activités sociales, non conçues initialement pour être enseignées, en activités enseignables, donc éducatives ? La transposition des pratiques et savoirs sociaux est donc absolument nécessaire pour réaliser cette transformation indispensable. Les enseignants réalisent au quotidien cette mutation dans les savoirs. Celle-ci n'est sans doute pas toujours conçue à partir de réflexions théoriques approfondies. Elle se réalise cependant et témoigne en fait de l'adaptation permanente que réalisent les enseignants entre les savoirs qu'ils souhai-

tent transmettre et les besoins et désirs des élèves. Ces ajustements se réalisent avec une finesse accrue à mesure que l'expérience des enseignants progresse.

En fait, construire des contenus scolaires c'est sans aucun doute respecter les engagements éducatifs souhaités par l'école. C'est sans doute aussi veiller à ce que les élèves, mais aussi les pratiquants et responsables d'activités sportives se reconnaissent au moins pour partie dans les contenus proposés à l'école. Si cet effort n'est pas conduit à bout, l'éducation physique se coupe de toutes ses bases sociales et se vide de sens social. L'école peut-elle ne pas avoir de liens sociaux et culturels forts ? L'école doit donc former les élèves à devenir de nouveaux citoyens mais elle doit aussi ancrer les élèves dans une réalité sociale qu'ils côtoient et qu'ils vont rencontrer sans cesse lors de leur vie d'homme. Cet équilibre permanent, délicat, jamais totalement maîtrisé est à la fois une des difficultés premières de l'école, mais aussi un de ses intérêts et une de ses richesses. Ce travail permanent d'ajustement par la pratique scolaire quotidienne, de la culture corporelle scolaire et de la culture sociale des activités corporelles, est sous l'entière responsabilité des enseignants d'éducation physique et sportive qui construisent au delà ou avec les programmes et les divers textes d'accompagnement une éducation physique fortement éducative et ancrée dans la réalité des pratiques sportives de la société actuelle. ■

### Bibliographie

- L. Althusser : *Idéologie et appareils idéologiques d'état*, revue la Pensée n°151, juin 1970.
- J.M. Brohm : *Sociologie politique du sport*, J.P. Delarge, Paris, 1976.
- Y. Chevallard : *La transposition didactique du savoir savant au savoir enseigné, la pensée sauvage*, Grenoble, 1985.
- J. Dumazedier (sous la dir.) : *La leçon de Condorcet une conception oubliée de l'instruction pour tous nécessaire à une république*, L'Harmattan, Paris, 1994.
- P. Fournier : *Genèse du jeu de Volley-ball, tentative de reconstruction des étapes qui ont jalonné cette genèse de 1940 à 1992*. thèse soutenue à l'Université de Paris V, juin 1997.
- P. Goirand, J. Metzler : *Techniques sportives et culture scolaire*, éditions revue Eps, Paris, 1996.
- V. Isambert-Jamati : *Crises de la société, crises de l'enseignement*, Puf, Paris, 1970.
- B. Jeu : *Le sport, l'émotion, l'espace*.
- J. Marsenach (et coll.) : *Education physique et sportive Quel enseignement ? Inrp*, Paris, 1991.
- G. Vigarello : *Une histoire culturelle du sport Techniques d'hier et d'aujourd'hui*, éditions R. Laffont et revue Eps, Paris, 1988.

